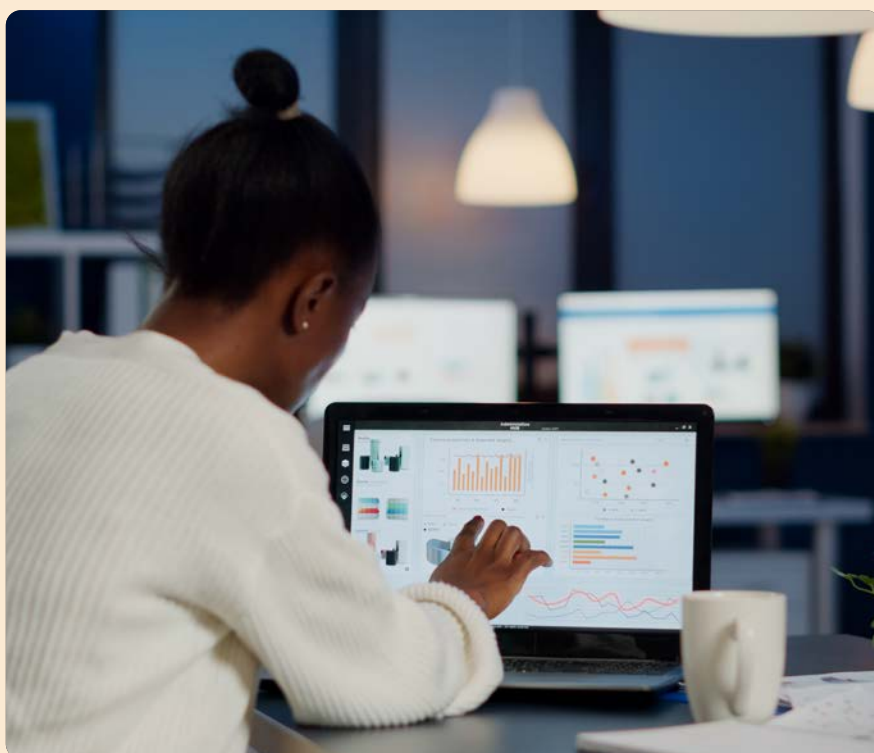


Centre d'excellence
Evidence – Policy – Action (EPA)

Écosystème des données probantes et des politiques de développement : Profil du Sénégal

Mame Cheikh Anta Sall, Diatou Ndiaye, Amadou Gueye, Laure Tall, Cheick
Oumar Ba, Ariel Hardy Houessou, Rodrigue Castro Gbedomon & Fréjus Thoto



Août 2024

La présente étude a été réalisée sous le projet « 110286-001, Centre régional pour l'application des connaissances et l'élaboration de politiques publiques fondées sur les données probantes en Afrique de l'Ouest – pays francophones d'Afrique », grâce à une subvention de la Fondation William and Flora Hewlett, de la Fondation Robert Bosch, et du Centre de recherches pour le développement international du Canada.

Le projet 110286-001, plus connu sous le nom « Centre d'Excellence Evidence – Policy – Action » est mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative globale « Learning together to advance Evidence and Equity in Policymaking to achieve the SDGs (LEEPS)».

Citation

Sall, M.C.A., Ndiaye, D., Gueye, A., Tall, L., Ba, C.O., Houessou, A.H., Gbedomon, R.C., et Thoto, S.F. (2024). **Écosystème des données probantes et des politiques de développement : Profil du Sénégal**. Rapport de recherche. 58 p. Doi 10.61647/aa22470



Copyright ACED et IPAR, 2024

Image de couverture : Une femme utilisant le tableau de bord de données analytiques

Crédit photo : © Freepick

Dépôt légal : 16921

ISBN : 978-99982-2-446-9

DOI : 10.61647/aa22470



Ce document est protégé par un droit d'auteur qui encourage le partage de la connaissance et de la créativité. Il peut être partagé et redistribué à condition de citer nommément les auteurs.

Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite. Toute modification, transformation, ou adaptation d'une manière quelconque du document doit requérir l'avis des auteurs.

Les avis, opinions et jugements contenus dans ce document ne reflètent aucunement une position prise ni de ACED, ni de IPAR, et de leurs partenaires. Ils relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Contents

Messages clés	4
Introduction	5
Structure et principaux acteurs de l'écosystème	7
Fonctionnement de l'écosystème	11
Besoins actuels et critiques en données probantes	29
Expériences innovantes d'utilisation de données probantes dans les processus décisionnels	31
Conclusion	34
Références bibliographiques	36
Annexes	38
À propos des auteurs	54
Remerciements	57

Messages clés

- L'utilisation de données probantes est cruciale pour la prise de décisions efficaces en matière de politiques publiques. Cela implique une meilleure organisation et coordination des acteurs et des données.
- Au Sénégal, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de gestion des données probantes, grâce à divers acteurs tels que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE). Cependant, malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en matière de coordination et d'utilisation des données dans le processus décisionnel.
- En dépit de l'abondance de données disponibles, leur incohérence et le manque de synergie entre les acteurs créent des inefficacités. Les systèmes de suivi et d'évaluation existants, se concentrent davantage sur le suivi, que sur l'évaluation et l'apprentissage. Il est donc nécessaire de clarifier les cadres institutionnels, et d'améliorer la coordination entre les acteurs, pour maximiser l'impact des données probantes.
- Face à ces défis, plusieurs initiatives ont été mises en place pour illustrer des pratiques efficaces de gestion et d'utilisation des données probantes. Les concertations entre l'ANSD et les utilisateurs de données, le guide méthodologique de la DGPPE pour les Lettres de Politiques Sectorielles de Développement, et le projet Feed the Future en sont des exemples notables. Ces initiatives montrent l'importance de la participation des parties prenantes, de la méthodologie rigoureuse, et de l'amélioration des capacités des acteurs.
- Pour aller plus loin, le Sénégal doit renforcer l'efficacité de son écosystème de données probantes. Cela passe par l'amélioration de la coordination, la standardisation des processus de collecte et de partage des données, et le renforcement des capacités des utilisateurs. Il est crucial de promouvoir l'utilisation des données probantes et de clarifier les cadres institutionnels pour une meilleure gouvernance des politiques publiques.
- En somme, des efforts soutenus sont nécessaires pour optimiser l'impact des données probantes sur les politiques publiques, en assurant une coordination harmonieuse et une utilisation efficace des ressources disponibles.

Introduction

Face aux différentes mutations auxquelles l'humanité est confrontée, la production de données probantes est devenue indispensable afin de mieux définir les politiques publiques. La production et l'utilisation de données probantes permettent d'améliorer significativement les politiques, programmes et pratiques de développement. Il faut dire que la promotion de la croissance, l'amélioration du bien-être de tous, le renforcement de la résilience face aux chocs et la stabilisation de l'intégrité de l'environnement ne peuvent être réalisés que par des changements importants dans les politiques et pratiques, ainsi que dans la façon d'apprendre et de prendre des décisions. Toutefois, l'Afrique est confrontée à des difficultés inhérentes à une désarticulation de l'écosystème des données probantes, entraînant un réel problème susceptible d'entraver les efforts entrepris pour mieux définir et orienter les politiques publiques. Généralement, les décideurs publics doivent faire des choix en matière d'utilisation des ressources dans un contexte où ces dernières sont de plus en plus limitées et les problèmes sociaux pressants. Cette situation fait que les choix deviennent de plus en plus critiques. Les données probantes peuvent aider, dans ce sens, à démontrer les progrès dans la mise en œuvre des plans nationaux, à planifier et négocier des investissements majeurs, et à prendre des décisions [1].

Ce rapport présente un état des lieux des politiques de développement et de l'écosystème des données probantes au Sénégal, de la production à l'utilisation, en passant par l'intermédiation. Il s'appuie sur une collecte de données secondaires, les résultats des groupes de travail des acteurs de l'écosystème, ainsi que des entretiens semi-directifs. Il aborde initialement la structure générale de l'écosystème de production de données probantes au Sénégal avec notamment la présentation des principaux acteurs. Ensuite, le fonctionnement de l'écosystème sera mis en évidence compte tenu des orientations relatives à l'*Evidence Informed Policymaking* (EIP) ainsi que les processus politiques prioritaires, qui nécessitent des données probantes et les agendas de production d'évidences. Une approche thématique sera aussi adoptée, mettant en lumière les différents processus politiques dans l'écosystème EIP des domaines du système alimentaire, de l'environnement, du changement climatique, du genre, de l'inclusion sociale, de la fragilité, de la diversité, du développement du capital humain, de la transition vers une économie durable et de la transformation numérique. Enfin, un regard critique sera porté sur l'EIP, afin d'en identifier les besoins actuels et les expériences innovantes d'utilisation de données probantes.

01

Structure, acteurs et fonctionnement de l'écosystème des données probantes

Structure et principaux acteurs de l'écosystème

Acteurs clés

L'écosystème des données probantes et des politiques de développement se structure en différents clusters, comprenant les décideurs politiques, la société civile, le secteur privé, les agences techniques de l'État, les organisations professionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les universités et institutions de recherche, ainsi que les organisations régionales, sous-régionales et internationales (Figure 1).

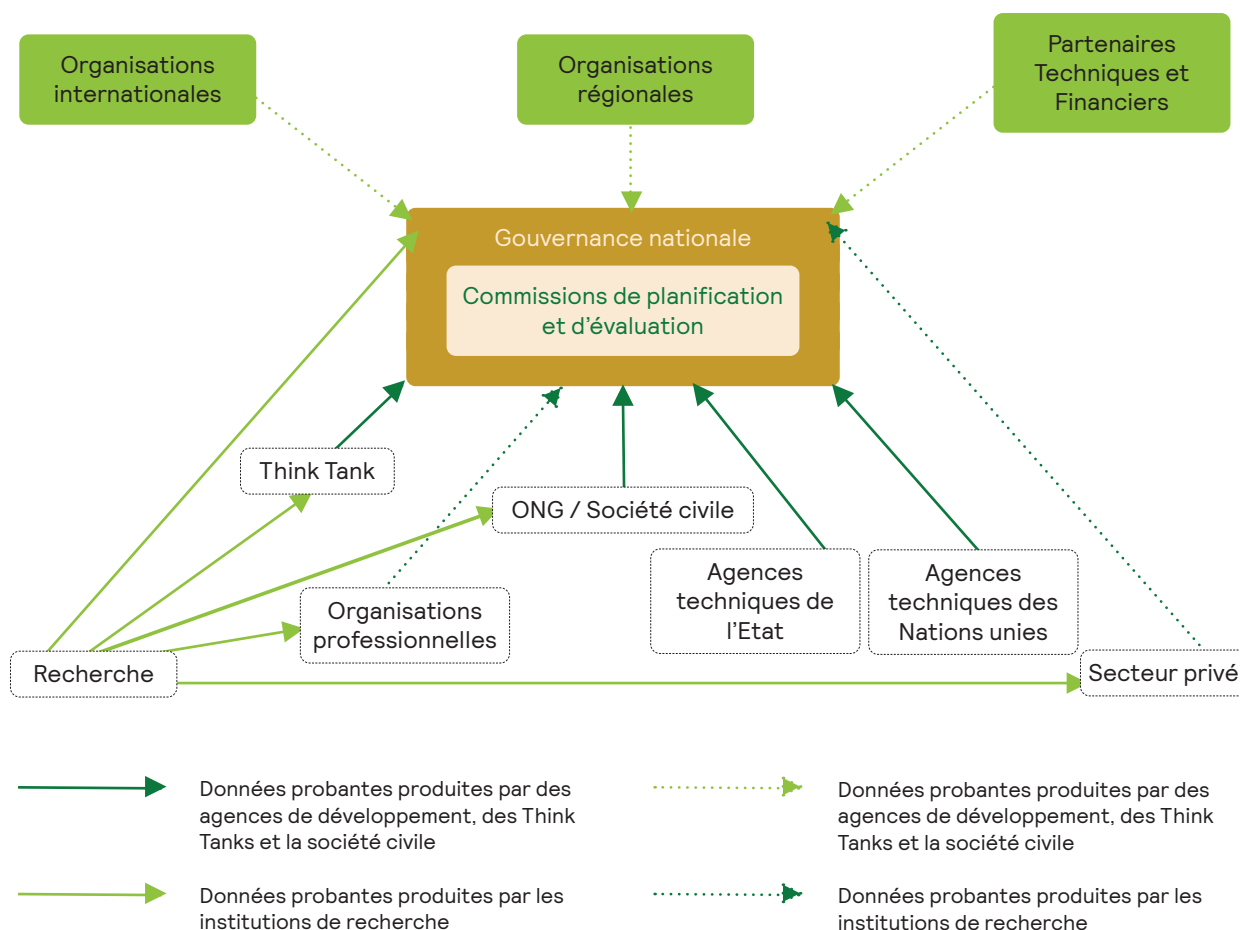


Figure 1 : Cartographie des principales catégories d'acteurs de l'EIP au Sénégal

Dans la production de données, nous retrouvons essentiellement les agences techniques de l'État, les universités et institutions de recherches ainsi que certaines organisations régionales et internationales entre autres.

Concernant les intermédiaires, il est noté dans ce segment de l'écosystème, des Organisations de la Société Civile (OSC), des ONG, le secteur privé et certains Think-Tanks. Enfin, les *policymakers* constituent les principaux acteurs dans l'utilisation des données probantes, notamment dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques.

Principaux acteurs

● Thématique n°1 Système alimentaire

Les acteurs de l'écosystème du système alimentaire : L'écosystème de données probantes et des politiques de développement pour le secteur du système alimentaire, se caractérise par une diversité d'acteurs, tant du point de vue du nombre, que de la spécificité des rôles. L'Agence Nationale de Statistique et de la Démographie (ANSD) est l'acteur principal en termes de production de données. En effet, l'ANSD ambitionne de transformer l'écosystème des données, et se trouve être la structure d'excellence en termes de production, de gestion et de gouvernance des données. Parmi les acteurs centraux, on retrouve aussi le Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la souveraineté alimentaire, notamment l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) du ministère du développement communautaire et de l'équité Sociale et territoriale, ainsi que les universités. Les institutions de recherche nationales et internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers, sont également des acteurs importants dans ce domaine. **L'annexe 1.1** répertorie les différents acteurs impliqués dans l'écosystème des données probantes et des politiques de développement du système alimentaire sénégalais.

● Thématique n°2 Environnement et changement climatique

Les acteurs de l'écosystème du secteur environnement et changement climatique : Sur la question de l'environnement et du changement climatique, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD) et la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) sont des acteurs centraux dans la production de données. Ce secteur mobilise également un large éventail d'acteurs comprenant des structures gouvernementales (Direction de l'Environnement et des Établissements Classés DEEC, Direction de la Protection des Végétaux DPV, Direction de l'Élevage DIREL, etc.), des centres de recherche nationaux, universitaires et internationaux, des organisations de la société civile, des Think-Tanks et des organisations internationales. **L'annexe 1.2** présente la liste des acteurs EIP pour cette thématique.

● Thématique n°3 Genre, inclusion, cohésion sociale, équité et diversité (GEDI)

Les acteurs de l'écosystème du secteur du Genre, de l'inclusion, de la cohésion sociale, de l'équité et de la diversité : Dans le domaine de la fragilité, de la cohésion sociale, du genre, de l'équité, de l'inclusion et de la diversité, outre l'ANSD qui est l'acteur central dans la production de données, le Groupe d'Études et de recherches sur les Sociétés et le Genre (GESTE) semble être incontournable dans la mesure où il interagit avec tous les acteurs qui sont dans cet écosystème. Parallèlement, plusieurs ministères s'engagent dans des actions conjointes sous la coordination du ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection de l'enfant. La Direction de l'Équité et d'Égalité du Genre (DEEG) est l'institution chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG). Dans ce sens, les cellules « Genre » des ministères constituent le bras technique de la DEEG qui enclenchent les processus politiques, et coordonnent toutes les questions relatives au genre dans les différents ministères. Par ailleurs, l'Office National de la Parité (ONP) est la structure chargée du suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes. Ce secteur mobilise également les agences techniques ainsi que de nombreuses organisations de la société civile, de la coopération bilatérale et des institutions internationales. **L'annexe 1.3** présente une liste non exhaustive des acteurs de l'écosystème des données probantes et des politiques de développement du secteur du Genre, de l'inclusion, de la cohésion sociale, de l'équité et de la diversité.

● Thématique n°4 Développement du capital humain

Les acteurs de l'écosystème du secteur du capital humain : Le développement du capital humain mobilise plusieurs ministères, des organisations de la société civile et des organismes internationaux. Il est noté également dans ce secteur, outre l'ANSD, la présence de la DGPPE, du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent (BOS PSE), d'universités et d'institutions de recherche. **L'annexe 1.4** récapitule les acteurs impliqués dans l'écosystème des données probantes et des politiques de développement du secteur du capital humain au Sénégal.

● Thématique n°5 Économie verte

Les acteurs de l'écosystème du secteur de l'économie verte : La transition vers une économie verte et durable est encadrée par différentes politiques et rassemble une diversité d'acteurs dans son écosystème d'élaboration de politiques fondées sur des preuves, notamment des agences nationales (ex : DGPPE), différents ministères (ex : DIREL), des think tanks (ex : CRES, CSE, etc.) et des institutions de recherche nationales et internationales (ex : WASPA, Akademya 2063). **L'annexe 1.5** présente une liste des acteurs du secteur.

● Thématique n°6 Transformation numérique

Les acteurs de l'écosystème EIP du secteur de la transformation

numérique : Le secteur de la transformation numérique au Sénégal est animé par une diversité d'acteurs. Le Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie Numérique capitalise beaucoup de relations avec les acteurs de son écosystème. En plus du ministère, il y a l'ANSD, les structures de régulation, les opérateurs télécoms ainsi que les start-ups qui occupent une place importante dans ce secteur. **L'annexe 1.6** est une liste des acteurs de l'écosystème des données probantes et des politiques de développement dans le domaine du numérique au Sénégal.

Fonctionnement de l'écosystème

Relations entre les acteurs

L'écosystème des données probantes et des politiques de développement, se caractérise par la multiplicité et l'hétérogénéité des acteurs. A l'échelle des décideurs politiques (ministères, directions et programmes étatiques), opèrent des commissions, cellules, divisions et/ou direction de planification et d'évaluation en appui à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. Par rapport aux différentes thématiques, la stratification au niveau des ministères est plutôt institutionnelle. En effet, sur les mêmes problématiques, se positionnent différentes structures étatiques. Il s'agit d'interventions, supposées à priori, complémentaires avec des rôles définis pour chaque thématique. Ainsi, au niveau gouvernemental, il existe des comités techniques impliquant différents ministères sur les questions de système alimentaire, de santé, de résilience face au changement climatique, d'impact environnemental, de développement du capital humain, de la transformation numérique, etc.

Les organisations professionnelles nationales font partie de réseaux supranationaux, tout comme les États et les structures de recherche. Ces dernières alimentent en informations et en évidences les décisions stratégiques au niveau régional. L'approche institutionnelle des PTF, participe à l'orientation de la production des données probantes. En effet, ces derniers interviennent généralement en coordination avec les plans d'action prioritaires des pays, ayant généralement comme porte d'entrée institutionnelle les ministères. Par ailleurs, à une moindre mesure, il existe des guichets ayant tendance à appuyer des thématiques non prioritaires pour l'État du Sénégal.

Les commissions de planification et d'évaluation servent de passerelles vers les décideurs politiques, notamment les gouvernements, en recevant des données probantes provenant de divers secteurs. Il faut dire également qu'à terme, ces données sont utilisées pour produire d'autres évidences.

Les données émanent de la recherche, des think tanks, des organisations professionnelles, des ONG, des agences techniques gouvernementales, des agences des Nations Unies, du secteur privé, des organisations internationales, des bailleurs de fonds et des organisations régionales. Il faut souligner que les agences techniques de l'État, ainsi que celles du système des Nations Unies, contribuent significativement à la production de données

probantes dans divers domaines d'intervention.

Les structures de recherche fournissent aussi des données probantes, qui sont utilisées par les Think-Tanks, les organisations professionnelles, les ONG, les agences techniques gouvernementales, le secteur privé, les agences des Nations Unies et les organisations de la société civile. Les Think Tanks jouent un rôle double en produisant et en utilisant des données probantes pour soutenir leurs plaidoyers et contribuer à l'élaboration de politiques.

Les ONG et les organisations de la société civile utilisent et produisent également des données probantes pour appuyer leurs plaidoyers. Ces acteurs jouent le rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les utilisateurs de données, eu égard à leur capacité d'influencer les prises de décision et d'améliorer les processus politiques (cadres politiques, réformes, etc.). En effet, ces acteurs intermédiaires ont la possibilité d'interagir avec plusieurs types d'acteurs s'activant autour de l'écosystème des données. Ils accompagnent aussi les utilisateurs de données, notamment les décideurs publics dans la lecture et la compréhension de celles-ci, tout comme dans l'identification des gaps de données existants. Ils collaborent aussi avec des acteurs du secteur privé pour améliorer leur capacité à influencer la formulation, la mise en œuvre et l'impact des politiques.

En ce qui concerne les organisations professionnelles et les acteurs du secteur privé, ils produisent des évidences exclusivement destinées à soutenir leurs plaidoyers et leurs activités pratiques.

Instruments d'orientation en matière de données probantes et de politiques de développement

● Principaux instruments nationaux

Aujourd'hui, le plus grand défi des pays africains est de promouvoir des politiques économiques et sociales, susceptible de placer le continent sur un sentier de croissance équilibrée et de combattre la pauvreté en tenant compte des mutations permanentes [2]. Le recours aux données probantes, permettrait ainsi d'obtenir de meilleures informations, de réduire de manière considérable le niveau d'incertitude, d'améliorer les processus d'élaboration des politiques économiques et, in fine, optimiser l'efficacité des dépenses publiques.

Le Sénégal, à l'instar de la majorité des pays Africains, s'est inscrit dans un programme de développement socio-économique appelé Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce plan, en cours de mise en œuvre depuis 2014, constitue le nouveau référentiel de politiques économiques et sociales dont la finalité

est de favoriser l'émergence du pays à l'horizon 2035, avec une société plus solidaire dans un état de droit. Dans le tableau 1 est présenté le plan national d'orientation stratégique des politiques et programmes au Sénégal.

Tableau 1 : Le plan national d'orientation stratégique des politiques et programmes au Sénégal

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Transversal	Plan Sénégal Émergent	PSE	2014	2035
	Plan Sénégal Émergent – Plan d'Action Prioritaire 3	PSE-PAP	2024	2028

Ce plan est articulé autour des trois piliers principaux suivants : (i) Croissance économique durable et inclusive ; (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable ; (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité ; le PSE est le cadre de référence des politiques de l'État du Sénégal à l'horizon 2035.

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) est un document qui détaille les projets et les programmes spécifiques qui sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs du PSE. Le PAP identifie les secteurs prioritaires, les projets clés ainsi que les ressources nécessaires pour les réaliser. Il constitue un outil de planification et de mise en œuvre opérationnelle du PSE, permettant de suivre les progrès réalisés et d'ajuster les actions en fonction des besoins et des changements de contexte.

Dans le cadre de la troisième phase du Programme d'Actions Prioritaires (PAP 3), quatre défis majeurs et un défi transversal ont été identifiés pour consolider la marche du Sénégal vers l'émergence ci-après :

1. Construction d'une économie compétitive, inclusive et résiliente avec une accélération de l'industrialisation et une optimisation des systèmes ;
2. Développement d'un capital humain de qualité et la capture du dividende démographique ;
3. Renforcement de la résilience des communautés face aux risques de catastrophes ;
4. Consolidation de la Bonne Gouvernance et la Promotion d'une Administration publique moderne et performante à travers la digitalisation des services ;
5. **Défi transversal** : Le financement adéquat de l'économie pour soutenir la mise en œuvre des politiques et des projets prioritaires du PSE.

Pour le suivi et l'évaluation de l'exécution du PSE, l'État du Sénégal a mis en place un Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent (BOS-PSE). Celui-ci a pour mission de coordonner les différentes activités liées

à la mise en œuvre du PSE, d'assurer le suivi des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du plan, de fournir des rapports réguliers sur l'état d'avancement et de formuler des recommandations pour ajuster les politiques et les actions si nécessaire.

Malgré les récentes crises auxquelles l'économie mondiale est confrontée, le Sénégal connaît un cadrage macroéconomique plus stable depuis la mise en œuvre du PSE, avec notamment une évolution plus ou moins régulière de la croissance économique. Les taux de croissance enregistrés ces dernières années montrent, à suffisance, que l'économie sénégalaise est sur une bonne trajectoire de croissance économique. Le dynamisme de l'activité économique devrait donc se poursuivre à la faveur des investissements publics structurants dans la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire (PAP 3).

Toutefois, dans un souci d'améliorer l'articulation, l'harmonisation et l'efficacité des politiques publiques, l'État du Sénégal a décidé d'adopter la loi d'orientation 2022-10 du 19 avril 2022 relative au Système National de Planification.

Avec cette nouvelle loi, l'objectif est d'avoir une meilleure articulation et une harmonisation plus soutenue des documents de planification sur tous les échelons. Au-delà des stratégies nationales, chaque département ministériel doit élaborer et mettre en œuvre sa lettre de politique sectorielle. Au plan territorial aussi, chaque entité doit disposer de son Plan de Développement au niveau communale, départementale et des villes. Tous ces cadres devraient concourir à l'atteinte des objectifs déclinés dans le Plan National de Développement (appelé PSE autrement) afin d'assurer un développement territorial durable et équilibré (voir **Annexe 1**).

● **Changement de régime depuis le 24 Mars 2024**

Le Sénégal a connu **une 3^{ème} alternance politique le 24 Mars 2024**. Le Président nouvellement élu, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, a prêté serment le 02 avril 2024 marquant ainsi le début d'une nouvelle page dans l'histoire politique du Sénégal. Il va de soi donc que l'architecture institutionnelle sera revue avec son lot d'implications notamment dans la conception et/ou la réorientation des différentes stratégies de politiques économiques, sociales et environnementales. En effet, ce nouveau régime devra faire face aux immenses défis économiques et sociaux. Dans ce sens, ils sont dans l'urgence de dérouler le programme sur la base duquel ils ont été élus. Ce programme se fonde sur quatre principes à savoir la souveraineté, la croissance, l'équité et la protection de l'environnement. Il est adossé sur la vision de faire du Sénégal une nation juste, prospère, souveraine et ancrée dans les valeurs fortes. Cette vision prône la nécessité de trouver de nouvelles voies de développement économique et social, en se fondant sur les quatre valeurs que sont : le patriotisme, le travail,

Principaux instruments d'orientation suivant les secteurs

● *Système alimentaire*

L'engagement du Sénégal dans le développement de politiques structurelles pour promouvoir la nutrition, l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire, se matérialise par des cadres et des stratégies, visant à atteindre des objectifs spécifiques dans ces domaines. Dans le tableau 2 sont présentées les politiques sectorielles relatives au système alimentaire.

Tableau 2 : Les politiques sectorielles relatives au système alimentaire

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Nutrition	Lettre de Politique de Nutrition	LPN	2001	Non déterminé
	Document de la Politique Nationale de Développement de la Nutrition	PNDN	2015	2025
	Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal	PSMN	2018	2022
Agriculture-Élevage-Pêche-Sécurité alimentaire	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience	SNSAR	2015	2035
	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise	PRACAS 1 et 2	2014	2022
	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture	LPSDA	2019	2023
	Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable	PASAD	2021	2025
	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture	LPSDPA	2016	2023
	Plan National de Développement de l'Elevage	PNDE	2016	Non déterminé
	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage	LPDE	2017	2021
	Propriété Résilience Pays Sénégal	PRP-SN	2016	2025
	Loi d'Orientation AgroSylvoPastoral	LOASP	2004	2024
	Rapport d'étape de la Commission Nationale de Réforme Foncière	CNRF	2012	Non déterminé

Le Sénégal a mis en place plusieurs politiques distinctes dans le secteur de la nutrition. La plus ancienne est la Lettre de Politique de Nutrition (LPN) qui a été lancée en 2001 et n'a pas de fin déterminée, ce qui indique peut-être sa continuité ou sa révision régulière. En s'inspirant des acquis de la LPN, la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN, 2015-2025) a été adoptée en 2015 et ayant une fin prévue en 2025. La PNDN constitue le cadre stratégique de référence de la nutrition en articulation avec le Plan Sénégal Émergent et les Objectifs du Développement Durable. Elle se fonde sur une approche multisectorielle pour assurer la complémentarité et la mise en cohérence des interventions en lien avec la Nutrition.

C'est dans ce contexte et avec la volonté politique réaffirmée d'assurer une coproduction efficace avec les diverses parties prenantes de la Nutrition, que s'inscrit le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN 2018-2022) comme document d'opérationnalisation de la PNDN. Le PSMN comprend douze plans d'action avec des secteurs comme l'Agriculture, le Commerce, la Décentralisation et le développement territorial, l'Éducation, l'Enseignement supérieur et la recherche, la Famille et la protection sociale, l'Hydraulique et l'Assainissement, l'Élevage, l'Environnement, l'Industrie, la Pêche, la Santé, etc.

A l'évidence, la mise en œuvre efficace du PSMN reste fortement tributaire du respect scrupuleux des principes et options politiques relatives, entre autres, à la gestion axée sur les résultats, la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques, la territorialisation des politiques publiques et l'obligation de rendre compte. Une bonne nutrition est une priorité inscrite dans le PSE et doit ainsi mobiliser tous les secteurs.

Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le Sénégal a également élaboré plusieurs cadres politiques. Depuis 2004, le Sénégal s'est doté d'une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui constitue le cadre de développement de l'agriculture sénégalaise pour les 20 prochaines années et dont l'objectif est d'asseoir le développement rural sur une exploitation agricole familiale à moderniser, tout en promouvant l'entrepreneuriat agricole. Cette loi permet au monde agricole de retrouver un rôle moteur dans la stratégie de croissance de l'économie sénégalaise dans son ensemble (la sécurité alimentaire est considérée comme préalable nécessaire pour créer les conditions d'une croissance économique durable).

La question de la réforme foncière est également un déterminant significatif du développement du secteur agricole au Sénégal. C'est dans ce contexte que l'État a engagé son processus de réforme foncière par décret n°2012-1419 du 06 décembre 2012 relatif à la création de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF). Aujourd'hui, la collaboration entre la CNRF et les acteurs du foncier regroupés au sein du CRAFS (Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal) a permis d'avoir de consensus forts notamment le fait de reconnaître la pertinence et la valeur de l'esprit de la loi sur le domaine national. La CNRF a pris l'option de privilégier

une approche basée sur la mise en place de plateformes de dialogue et de cadres de réflexion ouverts à tous les acteurs en lieu et place d'une approche exclusivement normative afin de proposer, à terme, des solutions durables aux conflits sociaux résultant de la gestion du foncier.

En dehors du cadre juridique et réglementaire et toujours dans l'optique de placer l'Agriculture au cœur du développement économique et social, à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE), le Sénégal a élaboré et mis en œuvre depuis 2014, plusieurs cadres stratégiques, notamment le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 1 et 2, 2014-2017 / 2018-2022) et la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA, 2019-2023). Néanmoins, dans le souci de contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, de relancer les activités socio-économiques et de maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement adoptée, le Gouvernement du Sénégal a pris l'option de mettre en œuvre le Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable (PASAD, 2021-2025) comme levier d'action de la politique sectorielle.

Sur un autre registre, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR, 2015-2035) a une portée à long terme et a pour objet de fournir à l'État et à tous les acteurs impliqués dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et de la Résilience, un référentiel d'orientation et de coordination des interventions.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un enjeu de développement, et pour cette raison, elle suscite un intérêt stratégique de plus en plus soutenu de la part des pouvoirs publics, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et du secteur privé. L'exigence d'avoir une stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience, obéit à la volonté politique du gouvernement – appuyé par les partenaires techniques et financiers – d'inscrire les initiatives diverses développées dans le domaine à travers un cadre cohérent. Elle répond à la nécessaire prise en charge des besoins alimentaires et nutritionnels des populations, notamment les plus vulnérables qui font face à des chocs multiformes.

Le secteur de la pêche a également toujours occupé une importante place dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par sa contribution significative à la sécurité alimentaire, à l'emploi, et à la génération de devises grâce aux exportations. La Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSPDA) qui couvre la période 2016-2023 s'attachera à remettre en route le train de réformes inscrit dans la LPS/PA (2008-2013) sur la base des enseignements du bilan diagnostic et des nouveaux défis posés actuellement au développement du secteur. Elle identifie dans ce cadre les conditions nécessaires à la bonne mise en œuvre des réformes et à l'exécution des programmes d'actions prioritaires. Elle devra permettre à terme au secteur de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance

économique et au développement local conformément aux orientations de la stratégie nationale de développement économique et social, le PSE.

Le secteur de l'élevage est encadré par plusieurs textes parmi lesquels le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) lancé en 2016 avec une fin non-déterminée, ce qui laisse présager une intention de continuité dudit plan. En effet, le PNDE est le principal cadre de référence pour les interventions en direction du développement de l'élevage au Sénégal et de mise en cohérence des différentes initiatives qui se développent au sein du secteur. A côté du PNDE, il est noté la Propriété Résilience Pays Sénégal (PRP-SN) lancée en 2016 et qui doit se terminer en 2025. La Lettre de Politique de Développement de l'Élevage est lancée une année après en 2017 et s'est achevée en 2021.

Globalement, on peut retenir que le Sénégal ambitionne, à travers la mise en œuvre du PSE, de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain grâce à un secteur Agricole plus performant et plus résilient face aux chocs extérieurs. Le développement de l'Agriculture (y compris élevage, pêche, aquaculture et industrie agroalimentaire) est considéré comme prioritaire dans ce nouveau référentiel, compte tenu de son potentiel pour la transformation de la structure de l'économie. Le PSE a défini dans ces sous-secteurs plusieurs objectifs stratégiques qui, à partir d'un meilleur rendement de l'écosystème des données probantes, permettront d'améliorer leur productivité globale.

● *Environnement et changement climatique*

Le Sénégal a mis en place une série de politiques et de lois pour réguler et protéger son environnement et faire face aux défis du changement climatique. Ces politiques comprennent la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), la Lettre de politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD), la Loi portant code de l'environnement (LPCE), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA - CC) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Dans le tableau 3 sont présentées les politiques sectorielles relatives à l'environnement et aux changements climatiques.

Tableau 3 : Les politiques sectorielles relatives à l'environnement et aux changements climatiques

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Environnement	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable	LPSEDD	2021	2025
	Loi portant code de l'environnement	LPCE	2023	Non déterminé

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Changement climatique	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	PNA – CC	2020	Non déterminé
	Contribution Déterminée au niveau National	CDN	2020	2030

La LPSEDD constitue le document de référence pour la prise en compte des enjeux du secteur et la définition des priorités du gouvernement en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles avec la vision « *A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable* ».

Le nouveau code de l'environnement est en cours de développement et vise à moderniser le cadre juridique en matière d'environnement, à renforcer la protection de l'environnement et à garantir la réparation des dommages causés à celui-ci. Des innovations majeures sont prévues, telles que le renforcement du cadre définissant les responsabilités, l'amélioration du dispositif juridique relatif à l'évaluation environnementale et la mise en place d'un fonds spécial de protection de l'environnement.

Afin de faire face aux véritables enjeux des changements climatiques, le Sénégal s'est aussi engagé dans un processus d'élaboration de son PNA à partir de 2015, en adoptant une démarche sectorielle et participative, sous la coordination du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Un cadre institutionnel de coordination et de suivi du PNA a été mis en place, alors qu'une feuille de route a été élaborée en 2018, laquelle doit être actualisée tous les trois ans. Les secteurs prioritaires ont été identifiés sur la base de l'analyse du PANA (2006), de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN, 2015) et du Plan Sénégal Émergent (2014–2035). Concernant la CDN, elle identifie les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et les domaines prioritaires pour les activités d'adaptation et de maîtrise des impacts du changement climatique.

En définitive, il est noté dans ce secteur beaucoup d'efforts allant dans le sens d'une protection efficace des ressources naturelles et la consolidation des fondamentaux du développement durable, tout en faisant face aux problèmes récurrents du changement climatique. Néanmoins, la « sur institutionnalisation », le cloisonnement et le manque de coordination, tant dans la production de données que dans la mise en œuvre des politiques, provoquent un chevauchement des compétences, et mettent en concurrence les organismes étatiques en leur sein, mais aussi entre ces derniers et des organismes non étatiques.

La politique de l'environnement et du développement durable, pour être effective et efficace, devra lever ces différentes contraintes, en faisant dialoguer non seulement les acteurs, mais aussi les cadres et initiatives

existants (nationaux et internationaux) et en renforçant les capacités à différents niveaux (politique, technique, scientifique, etc.). Elle devra notamment relever le défi de l'inclusion horizontale et verticale ainsi que celui des connaissances.

● Genre, inclusion, cohésion sociale, équité et diversité

La problématique du genre, de l'égalité des sexes¹ et de l'émancipation de la femme, est devenue un enjeu social de premier ordre au Sénégal. Au-delà de son objectif de justice sociale, l'égalité des chances permet aussi de répondre à un critère d'efficacité économique. Dans le tableau 4 sont présentées les politiques sectorielles relatives au secteur du genre, de l'équité et de l'inclusion sociale.

Tableau 4 : Les politiques sectorielles relatives au secteur du genre, de l'équité et de l'inclusion sociale

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Égalité, Équité, Inclusion sociale et Genre	Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre	SNEEG	2016	2026
	Stratégie Nationale pour l'Autonomisation Économique des Femmes	SNAEF	2021	2025
	Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale	PAGIS	2021	2025

La SNEEG, en vigueur de 2016 à 2026, établit un cadre stratégique pour promouvoir l'égalité des sexes et l'équité de genre à travers divers secteurs de la société sénégalaise. Elle vise à adresser les disparités et à favoriser l'inclusion sociale. La vision de la SNEEG est de « *faire du Sénégal un pays émergent en 2026 avec une société solidaire dans un État de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* ». Aujourd'hui, il est important de finaliser l'évaluation à mi-parcours et de mettre en œuvre les actions identifiées d'ici 2026.

Sur un autre registre, la SNAEF, en cours de mise en œuvre de 2021 à 2025, se concentre spécifiquement sur l'autonomisation économique des femmes. Elle vise à renforcer leur participation et leur leadership dans l'économie, réduisant ainsi les écarts de genre dans le domaine économique.

Une autre stratégie d'inclusion et de genre est le Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS). Couvrant la période 2021-2025, il est axé sur la promotion de l'égalité, de l'équité et de l'inclusion sociale dans divers

1 L'égalité des sexes fait référence à l'égalité des droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes et des filles et des garçons.

aspects de la vie socio-économique. Il complète les stratégies nationales précédentes en mettant l'accent sur des actions concrètes pour promouvoir le genre et l'inclusion sociale.

A l'instar des autres secteurs, le domaine du genre, de l'inclusion et de la cohésion sociale est aussi caractérisé par une diversité des acteurs et des documents de planification stratégique. Pour une meilleure efficacité dans la production et l'utilisation de données probantes, il est important de développer des synergies entre les acteurs et de veiller à une meilleure coordination des cadres existants tout en faisant dialoguer les documents de planification afin d'adopter des démarches holistiques et consensuelles.

● **Développement du capital humain**

Avec la mise en œuvre du PSE, l'ambition du Sénégal est de favoriser le développement du capital humain en offrant à la population, notamment les plus pauvres et les personnes vulnérables la possibilité d'améliorer leurs capacités (éducation, formation, santé, etc.) et de rompre ainsi le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Dans le tableau 5 sont présentées les politiques sectorielles relatives au secteur du développement humain.

Tableau 5 : Les politiques sectorielles relatives au secteur du développement humain

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Santé	Plan National de Développement Sanitaire et Social	PNDSS	2019	2028
	Politique National de Santé Communautaire	PNSC	2014	Non déterminé
Éducation	Document de Politique de Santé / Nutrition/Environnement dans le Système Éducatif	PSNESE	2015	Non déterminé
	Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation (Actualisation du PAQUET, 20143-2025)	LPGS-EF	2018	2030
	Lettre de politique Sectorielle de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	LPSD/MESRI	2018	2022
	Plan Stratégique National de la Recherche et de l'Innovation	PSNRI	2023	2032

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Protection sociale	Document de Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal	PNDIPE	2007	Non déterminé
	Stratégie Nationale de Protection Sociale du Sénégal	SNPS	2015	2035

Ces différentes politiques susmentionnées témoignent de l'engagement du Sénégal vis-à-vis du développement du capital humain.

■ La santé

Le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS), en cours de 2019 à 2028, établit une feuille de route pour le développement du secteur de la santé, visant à améliorer l'accès aux services de santé et à renforcer les systèmes de santé. Le PNDSS reflète l'ambition du Sénégal de tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) à l'horizon 2030, conformément à l'agenda du développement international.

La Politique Nationale de Santé Communautaire (PNSC), mise en place depuis 2014, met l'accent sur l'implication des communautés dans la promotion de la santé, contribuant ainsi à une approche participative et holistique de la prestation des services de santé. Le choix du secteur de la santé de se doter d'une politique de santé communautaire répond au besoin de mieux systématiser les bonnes pratiques et expériences réussies dans ce domaine afin de consolider, renforcer et pérenniser les acquis issus de la participation de la population à l'effort de santé. La PNSC se veut un outil de régulation des initiatives communautaires. Elle offre un cadre de référence pour l'impulsion, la coordination et le soutien des interventions des différents acteurs et vise à assurer à la communauté un accès au service de santé de base, quel que soit le niveau socioéconomique. Les collectivités locales devront ainsi jouer pleinement leur rôle dans le financement, la planification et le suivi des activités de santé.

Dans le secteur de la santé, les processus de recherche-action sont très puissants. C'est un secteur, où l'on accorde autant d'attention aux interventions, au soutien des processus qu'à la production de données elle-même. L'inclusion de toutes les parties prenantes par une approche participative dès le début du processus permet de créer une véritable synergie entre les acteurs et de rendre le système plus performant.

■ L'éducation

Le Document de Politique de Santé / Nutrition / Environnement dans le Système Educatif (PSNESE), initié en 2015, vise à intégrer les dimensions de la santé, de la nutrition et de l'environnement dans le système éducatif,

favorisant ainsi un environnement scolaire sain et propice à l'apprentissage.

La Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation (LPGS-EF, 2018-2030) met à jour celle élaborée en 2013 et déclinée en Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET) pour la période 2013-2025. L'actualisation a été rendue nécessaire par des évolutions et réorientations qui impactent de façon substantielle l'environnement et le champ de l'éducation et de la formation, notamment le PSE (au plan nationale), l'agenda 2063 (au niveau africain) et les ODD (au plan mondial).

Sur l'enseignement supérieur, l'élaboration de la Lettre de politique sectorielle de développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation (LPSD/ESRI, 2018-2022) résulte de la volonté des décideurs publics de renforcer la fonction de planification afin de mettre en cohérence les politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE). La LPSD/ESRI traduit la vision déclinée dans le PSE pour faire de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation le principal levier du développement économique, social et culturel de notre pays, à l'horizon 2035.

Parallèlement, le Plan Stratégique National de la Recherche et de l'Innovation 2023-2032 (PSNRI, 2023-2032) est élaboré dans le but de faire de la recherche et de l'innovation les véritables catalyseurs du développement durable.

■ La protection sociale

Le Document de Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal (PNDIPE), initié en 2007, et la Stratégie Nationale de Protection Sociale du Sénégal (SNPS), en cours jusqu'en 2035, visent à promouvoir le bien-être et le développement intégral des enfants ainsi que la protection sociale des populations vulnérables à travers des politiques et des programmes ciblés. Il faut dire que la protection sociale est devenue un levier essentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités et un facteur de croissance inclusive valorisant le capital humain, soutenant la demande interne et facilitant la transformation structurelle des économies nationales.

Actuellement, la Direction du Développement du Capital Humain (DDCH) de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) a identifié un certain nombre de défis allant dans le sens d'améliorer le capital humain au niveau national. Il est noté parmi ces défis :

- L'élaboration d'une stratégie nationale de développement du capital humain en cohérence avec la stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO ;
- La mise en place d'une base de données relatives au capital humain en vue de faciliter les études et recherches en la matière et d'assurer un

suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre de la stratégie nationale de DCH et des programmes nationaux, sectoriels et locaux de DCH ;

- La réalisation des objectifs stratégiques fixés dans l'axe 2 du PSE.

● **Économie verte et durable**

Le Sénégal se retrouve au cœur de multiples défis (changements climatiques, enjeux énergétiques, environnementaux, économiques, financiers ou sociaux) que l'on trouve en milieu rural ou urbain. Des défis dont la complexité n'offre d'autre choix que l'action responsable. Dans ce sens, il urge d'assurer la transition vers une économie verte garantissant une croissance économique équilibrée, une inclusion sociale et une gestion durable des ressources naturelles. Dans le tableau 6 sont présentées les politiques sectorielles relatives au secteur de l'économie verte.

Tableau 6 : Les politiques sectorielles relatives au secteur de l'économie verte

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Transition vers une économie verte	Plan Sénégal Emergent – Vert	PSE – Vert	2019	2035
	Stratégie Nationale de promotion des Emplois verts au Sénégal	SNEV	2018	Non déterminé
	Stratégie Nationale de Développement durable	SNDD	2015	2025

Lancé en 2019 et prévu jusqu'en 2035, le PSE – Vert constitue une feuille de route pour orienter le développement économique du Sénégal vers la durabilité environnementale. Il vise à promouvoir des pratiques économiques et industrielles respectueuses de l'environnement et à encourager l'adoption de technologies propres.

La Stratégie Nationale de promotion des Emplois verts au Sénégal (SNEV), établie en 2018, vise à créer des opportunités d'emploi dans des secteurs économiques respectueux de l'environnement, tels que les énergies renouvelables, la gestion des déchets et l'agriculture durable. Elle contribue ainsi à la création d'une économie verte et à la réduction du chômage.

De façon structurelle, la première Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a été élaborée depuis 2002, et modifiée en 2005. Une décennie après, elle a été actualisée afin de renforcer la cohérence des orientations stratégiques majeures existantes, de favoriser l'intégration de toutes les politiques de développement dans un cadre unique axé sur une vision collective à long terme (2035, horizon du PSE). La SNDD (2015-2025)

fournit un cadre stratégique pour intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans les politiques et les pratiques nationales.

Ces différents documents d'orientation stratégiques montrent à suffisance la volonté affichée par les décideurs publics d'avoir une gouvernance verte. Néanmoins, pour assurer cette transition, il faudrait réinventer l'économie sénégalaise avec notamment le développement des secteurs sobres en carbone au détriment de ceux considérés comme plus polluants. Il faudra aussi relever le défi de l'innovation et de la compétitivité. Dans cette perspective, la fiscalité verte doit être considérée comme un levier essentiel du développement national, avec comme souci, de la rendre plus agile et plus avantageuse face à la nécessité de démultiplier les investissements nationaux, de promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi vert et ainsi s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail.

● **Transformation numérique**

Le numérique est l'un des secteurs moteurs de l'économie et contribue à la croissance du PIB et de l'ensemble des autres secteurs économiques. Dans ce sens, le Sénégal vise à accélérer la transformation numérique du pays et à atteindre des objectifs spécifiques d'ici 2025. Dans le tableau 7 sont présentées les politiques sectorielles relatives au secteur de la transformation numérique.

Tableau 7 : Les politiques sectorielles relatives au secteur de la transformation numérique

Domaine	Nom de la politique	Acronyme	Début	Fin
Transformation numérique	Stratégie de Transformation Numérique pour l'Afrique	STNA	2020	2030
	Stratégie Sénégal Numérique 2025	SSN 2025	2016	2025
	Stratégie Nationale pour le Développement de l'Intelligence Artificielle	SNDIA	2021	2023
	Stratégie de Développement du Numérique dans la Formation Professionnelle et Technique	SDN-FPT	2020	2035
Protection des données	Loi sur la protection des données à caractère personnel		2008	Non déterminé

Le Sénégal a adopté la politique régionale portant sur une Stratégie de Transformation Numérique pour l'Afrique (STNA), lancée en 2020 et prévue jusqu'en 2030. La STNA vise à favoriser l'adoption et l'utilisation des technologies numériques pour stimuler le développement socio-économique du continent africain.

Au niveau national, la Stratégie Sénégal Numérique 2025 (SN 2025) a été élaborée en 2016 dans le cadre de la mise œuvre du PSE pour servir de catalyseur à la modernisation de l'économie et à l'amélioration de la compétitivité. En Octobre 2019, des difficultés dans la mise en œuvre de la SN2025, liées notamment au manque de financement et à des lenteurs dans la mise en place des instances de gouvernance, ont été constatées. Les autorités du Ministère ont alors jugé nécessaire de réactualiser la Stratégie et de lui associer un plan d'action opérationnel pour une mise en œuvre effective.

La Stratégie nationale pour le Développement de l'Intelligence Artificielle (SnDIA), débutée en 2021 pour une durée de deux ans, est supervisée par l'Université Cheikh Anta Diop, en collaboration avec le Centre universitaire de Recherche et de formation aux Technologies de l'Internet (CURI) et l'Institut des Politiques publiques (IPP). Cette stratégie vise à promouvoir l'utilisation de l'intelligence artificielle dans divers secteurs pour favoriser l'innovation et le développement économique.

La Stratégie de Développement du Numérique dans la Formation Professionnelle et Technique (SDN-FPT), démarrée en 2020 et prévue jusqu'en 2035, met l'accent sur l'intégration des technologies numériques dans l'éducation et la formation professionnelle pour répondre aux besoins du marché du travail.

La Loi sur la protection des données à caractère personnel, en vigueur depuis 2008, vise à protéger les données personnelles des individus en réglementant leur collecte, leur traitement et leur utilisation.

Principaux besoins en capacités pour la production, l'accès et l'utilisation des données probantes

À travers les travaux de groupe thématiques, les acteurs de l'écosystème ont mis en évidence des lacunes systémiques et des besoins en renforcement des capacités. Ces éléments sont considérés comme des obstacles à la création d'un écosystème sénégalais de données probantes capable de soutenir des politiques fondées sur ces données (Tableau 8).

Tableau 8 : Besoins en capacité de l'écosystème EIP

Acteurs	Gaps/besoins en capacités	Points d'attention
Producteurs	• Défaut de ressources humaines financières et logistiques • Faible harmonisation des outils de collecte et des indicateurs • Non disponibilité de certaines informations (segmentation selon le genre, production domestique, etc.) • Absence d'interconnexion des bases de données • Défaut de données désagrégées et faible intégration de certaines spécificités dans les systèmes de collecte (genre, changement climatique, transition verte, etc.)	• Clarifier le cadre légal et institutionnel • Utiliser le maillage national des structures qui sont dans la production de données (ANSD...)
Intermédiaires	• Absence de synergie entre les acteurs (données dispersées) • Déficit de communication notamment entre les producteurs et les utilisateurs de données	• Mettre en place des centres, laboratoires et/ou plateformes ainsi que des sites web pour améliorer le dispositif organisationnel de production et de partage des données • S'appuyer sur la transversalité des certaines thématiques sectorielles
Utilisateurs	• Problèmes d'accès et d'utilisation des données	• Renforcer la capacité de lecture, de compréhension et d'utilisation des données • Profiter de la révolution numérique pour faciliter l'utilisation des données

02

**Besoins critiques
et innovations dans
l'utilisation des données
probantes dans les
processus décisionnels**

Besoins actuels et critiques en données probantes

Le Sénégal n'est pas confronté à une pénurie de données ou d'informations eu égard aux nombreux acteurs qui s'activent dans l'écosystème de données probantes. Néanmoins, le principal défi reste la mise en cohérence des données produites par des acteurs disparates qui, très souvent, ne visent pas les mêmes objectifs et n'ont pas les mêmes portes d'entrée.

Il est noté une absence criarde de synergie, non seulement entre les différents ministères sectoriels, mais aussi entre les partenaires techniques et financiers. Cela entraîne généralement une utilisation inefficace des ressources et des efforts improductifs, mais aussi et surtout des lacunes dans la collecte et l'utilisation des données. En effet, les difficultés d'accès aux données sont réelles et il faudrait impérativement renforcer la capacité des utilisateurs de sorte à améliorer l'usage de ces évidences.

La génération ou l'acquisition des données probantes ne mène pas forcément à leur utilisation. Elles peuvent être utilisées de façon inappropriée, par exemple pour valider des orientations préexistantes, parfois désignées comme « données fondées sur les politiques » [3]. Conséquemment, une attention particulière doit être portée tant aux processus de production de données qu'aux facteurs qui facilitent leur utilisation et améliorent leur utilité.

Il a été démontré que, du point de vue institutionnel, le Sénégal dispose d'un système de suivi et d'évaluation (S&E), mais il se concentre beaucoup plus sur le suivi des politiques qui sont en train d'être mises en œuvre plutôt que sur l'évaluation de l'efficacité et l'efficience de celles-ci, sur la pensée analytique et sur l'apprentissage. Un système de suivi et évaluation performant permettrait aux décideurs de s'appuyer sur les données probantes qui en résulteraient afin d'améliorer, au fur et à mesure, la mise en œuvre des politiques. Toutefois, force est de constater que dans le processus décisionnel, de conception, de suivi et d'évaluation des politiques, les décideurs s'appuient, au-delà des données, sur d'autres facteurs tels que les exigences politiques et sociales. C'est ce qui fait dire à Goldman et Pabari [4] que les décideurs ont généralement une « rationalité limitée ».

Certes, il est toujours important de disposer de sources de données pertinentes et fiables notamment du point de vue de leur processus de

génération. Néanmoins, il faudrait aussi pointer le curseur sur les processus qui soutiennent ou entravent l'utilisation de celles-ci. Il est également important de pouvoir exploiter le contexte social et politique, afin de créer des opportunités d'utilisation de ces données dans les prises de décision, en les intégrant aux connaissances, capacités et jugements des décideurs et praticiens. L'utilisation des données probantes, nécessite que les décideurs s'appuient sur ces différentes sources et les relient à leurs propres expériences et contextes locaux, lorsqu'ils font des choix concernant les politiques qui seront mises en œuvre.

En définitive, il ressort de l'analyse qu'au Sénégal, l'écosystème des données reste toujours caractérisé par l'hétérogénéité des acteurs. Toutefois, le niveau d'engagement de ceux-ci est essentiel pour renforcer son efficacité et ainsi avoir plus d'impact sur les politiques publiques. Il est noté un certain nombre de forces qu'il faudrait valoriser et capitaliser ainsi que des faiblesses à corriger en vue d'améliorer l'efficacité d'ensemble des évidences, tant au niveau de l'État central que des différents secteurs identifiés.

Dans ce sens, le Sénégal a élaboré son Plan Stratégique National de la Recherche et de l'Innovation (PSNRI) sous la direction du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), par le biais de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI). Le PSNRI est le fruit d'une évaluation préalable qui a révélé un éparpillement dans la production de données probantes, avec chaque acteur agissant de manière indépendante.

Ce plan a été conçu récemment pour la décennie (2023-2032) dans le but d'ériger la recherche et l'innovation en catalyseurs du développement durable, de l'industrialisation et de l'entrepreneuriat pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035. L'ambition de ce plan est de connecter tous les acteurs de l'écosystème grâce à une gouvernance fédératrice et inclusive, sous-tendue par un Conseil National de la Recherche et de l'Innovation.

Le PSNRI vise à restructurer l'écosystème de la Recherche et de l'Innovation (R&I) au Sénégal, et à mobiliser des ressources substantielles pour stimuler cette sphère. Il repose sur cinq piliers fondamentaux et comprend un système de suivi-évaluation, axé sur des indicateurs clés, pour assurer une surveillance continue et permettre d'adapter les actions aux évolutions et aux besoins soudains, dans un contexte mondial en mutation, marqué par une série de crises.

De plus, la stratégie cherche à améliorer considérablement la disponibilité des données sur la R&I, qui est actuellement insuffisante. L'objectif ultime est de diriger la R&I vers la prise de décisions éclairées et l'innovation basée sur les résultats de la recherche.

Expériences innovantes d'utilisation de données probantes dans les processus décisionnels

Au dire des acteurs qui sont dans l'écosystème EIP, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est véritablement la structure incontournable dans la production et l'utilisation d'évidences. Acteur principal du Système Statistique National, l'ANSD a la responsabilité de réaliser des études de référence nécessaires pour les programmes de l'État. Dans ce sens, elle organise très souvent des ateliers de concertation avec tous les acteurs de l'écosystème (structures publiques et privées, les ONG, les organisations de la société civile, les organisations professionnelles, etc.) avant chaque recensement ou enquête d'envergure nationale afin de s'assurer de répondre pertinemment aux besoins des utilisateurs. Ces ateliers permettent ainsi de discuter sur ce qu'il faut collecter comme informations en partant d'un questionnaire initial. Cependant, compte tenu de l'étendue des demandes exprimées et des contraintes en termes de ressources financières, humaines et logistiques, des arbitrages sont toujours effectués en vue d'identifier les besoins les plus pertinents et les plus urgents.

Dans la 4^{ème} Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS, 2024-2028)² qui polarise tout le Système Statistique National, il est prévu de mettre en place un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ), qui consistera à réorganiser et à améliorer systématiquement tout le processus de collecte et de partage de données. Ceci afin de répondre pertinemment à la vision de la SNDS « *Devenir un système statistique national stable, cohérent, ouvert et satisfaisant aux besoins des utilisateurs* ».

En dehors des opérations issues de la SNDS, il existe, pour les interventions privées de production de données, un système de visa statistique piloté par le ministère en charge de la statistique dont l'objectif est de garantir la

2 Il s'agit de la quatrième stratégie du genre après le Schéma directeur de la Statistique (SDS 2008-2013), la SNDS 2014-2019 et la SNDS 2019-2023.

conformité technique, tout en veillant sur la non duplication et le caractère d'intérêt général pour les recensements, enquêtes, études ou recherches entrepris sur le territoire national.

Du point de vue de l'élaboration des politiques publiques sectorielles, la DGPPE a conçu en 2014 un guide méthodologique d'élaboration des Lettres de Politiques Sectorielles de Développement (LPSD), présentées plus haut, avec l'appui de la Banque Mondiale, à travers le Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF). Ce guide a pour objectif de doter le Sénégal d'un outil consensuel pour orienter les différents acteurs dans le processus de formulation de politiques sectorielles. Il est destiné aux planificateurs du développement et à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la planification et au suivi-évaluation axés sur les résultats. Il s'est inscrit dans un contexte marqué par l'introduction des budgets-programmes, en application de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de finances.

L'État du Sénégal continue de se doter de Lettres de Politiques Sectorielles de Développement dans les différents ministères ou secteurs pour planifier le développement et contribuer à relever et à soutenir le niveau de croissance économique, et à satisfaire les besoins des populations. Les LPSD s'inscrivent, ainsi, dans une tradition de gestion économique à travers l'élaboration de documents de planification de politiques publiques (voir Annexe 1 l'évolution du Système National de Planification).

L'élaboration d'une LPSD permet, entre autres, de : (i) favoriser la participation et la convergence des efforts de tous les acteurs vers les actions susceptibles d'impulser la croissance et réduire la pauvreté ; (ii) partager la vision, la mission, les objectifs et les activités d'un secteur ; (iii) préparer les budgets programmes et (iv) contribuer à la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les citoyens.

Au-delà des dispositifs publics, il existe des initiatives privées innovantes dans la création de synergie entre acteurs de l'écosystème. A titre illustratif, on peut noter le projet *Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS)*. Ce projet fait partie de l'initiative du gouvernement des États-Unis, visant à lutter contre la faim et à renforcer la sécurité alimentaire à travers le monde, et est financé par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Dans le tableau 9 sont présentées quelques expériences innovantes d'EIP.

« Ce projet travaille avec le gouvernement du Sénégal pour améliorer les processus politiques agricoles. Les porteurs du projet collaborent également avec des acteurs du secteur privé sénégalais et des organisations de la société civile pour améliorer leur capacité à influencer la formulation, la mise en œuvre et l'impact des politiques.

Ce projet a aussi facilité l'élaboration de 08 documents de politiques pour permettre au secteur public d'avoir une boussole pour la mise en œuvre des

politiques et aux acteurs du secteur privé et de la société civile de disposer de données probantes pour des activités de plaidoyer devant contribuer à une amélioration de l'environnement des affaires ».

Tableau 9 : Quelques expériences innovantes d'EIP

Expériences innovantes de EIP	Points d'attentions
Concertations entre ANSD et Utilisateurs de données	Expression des besoins des utilisateurs Collecte des informations Production des données Contact : Fodé DIEME, Chef de division de la Méthodologie et de l'Innovation.
Guide méthodologique d'élaboration des Lettres de Politiques Sectorielles de Développement (LPSD) conçu par la DGPPE	Participation et convergence des efforts de tous les acteurs vers des actions concrètes Partage de la vision, la mission, les objectifs et les activités d'un secteur Préparation des budgets programmes Contact : Ibrahima BEYE, DGPPE
Projet Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS)	Expressions de besoins par les bénéficiaires Mise en contact avec les structures pouvant répondre à ces besoins Amélioration des processus politiques Contact : Dr Yacine NGOM, Agricultural Sector policy Analysis Specialist

Conclusion

La question de l'écosystème des données probantes est devenue un véritable sujet de discussion tant sur les plateformes nationales qu'internationales. Les politiques et les décisions publiques sont susceptibles d'être influencées par plusieurs facteurs parmi lesquels le recours aux données probantes. Cependant, il faudrait souligner que, malgré l'importance de se focaliser sur les politiques dans le sens où elles constituent les lignes directrices en matière de management des politiques publiques (cadres, lois, projets, etc.) ; il faut aussi prendre en compte les actions à réaliser (la mise en œuvre ou la pratique) pour assurer une meilleure opérationnalisation. Dans ce sens, les acteurs ont identifié un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer significativement l'efficacité de l'écosystème des données probantes :

i) Clarifier le cadre légal et institutionnel de la gouvernance des politiques publiques et l'écosystème des données. Il est noté un ensemble de cadres et de documents de planification disparates, pris en charge au niveau sectoriel sans spécification claire des connexions avec les objectifs du PSE qui se trouve être le référentiel de développement économique et social au niveau national et parfois même avec les initiatives internationales.

ii) Améliorer la coordination entre les acteurs et la cohérence des données produites par ceux-ci. Les producteurs de données, pris de façon isolée, ne visent pas souvent les mêmes objectifs et n'adoptent pas les mêmes démarches, d'où l'intérêt de mettre en place un centre d'excellence sur l'écosystème de production et d'utilisation de données probantes. Cette plateforme permettrait de créer des synergies entre les différents acteurs qui s'activent dans le même secteur, afin d'identifier les complémentarités existantes entre certains processus, et de s'accorder sur les outils de collecte de données ainsi que les techniques de partage, de standardisation et de valorisation de celles-ci pour une meilleure appropriation par les utilisateurs. Une collaboration efficace peut renforcer l'impact des initiatives, et éviter les duplications. Une structure comme l'ANSD pourrait jouer un rôle majeur dans la réalisation de cet objectif. Il faut noter que l'ambition de l'ANSD est aujourd'hui d'accompagner le Sénégal dans la transformation de son écosystème de données et de se positionner dans ce cadre comme une structure de compétence et d'excellence en appui aux autres acteurs pour ce qui concerne la gestion et la gouvernance des

données³. Dans ce sens, il devrait exister une possibilité de fédérer les forces avec l'ANSD pour une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs

iii) Harmoniser les systèmes de collecte, de traitement et de partage des données probantes. Malgré les innombrables efforts entrepris en matière d'uniformisation de la politique macroéconomique, il est important de s'orienter vers une mutualisation effective des processus, outils et mécanismes de production, surveillance et utilisation des données. Ceci permettrait de mieux harmoniser les documents de planification supranationaux, nationaux et sectoriels.

iv) Promouvoir l'utilisation des données probantes et renforcer la capacité des utilisateurs tant au niveau national que sectoriel. En effet, des lacunes sont généralement notées dans la façon d'utiliser les données probantes afin de mieux définir les politiques publiques tout en ayant les possibilités de les réajuster au besoin. Il serait ainsi pertinent d'organiser des formations de mise à niveau destinées aux utilisateurs principaux, afin de stimuler la demande pour les données probantes. L'objectif ultime serait d'amener les décideurs publics à mieux exploiter les données probantes provenant de sources diverses, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

v) Renforcer le rôle des intermédiaires, notamment les ONG et les organisations de la société civile dans leur mission de plaidoyer, de mise en relation des différents acteurs et d'appui technique. Ces structures jouent un rôle extrêmement important dans la co-construction des processus de production de données, pouvant aboutir généralement à la conception d'instruments de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques. Elles permettent aussi de traduire et de diffuser les évidences dans des formats plus adaptés (policy brief, notes d'apprentissage, etc.) en vue de mieux faciliter leur utilisation.

3 « L'objectif ultime de l'ANSD est de mieux répondre aux besoins des utilisateurs en mobilisant au mieux toutes les ressources en données disponibles dans le pays. Afin d'apprécier son potentiel à jouer ce rôle, l'ANSD a d'ailleurs fait appel à la Banque Africaine de Développement afin qu'elle applique le modèle diagnostic sur le degré de préparation à la transformation des écosystèmes de données, modèle en cours de test dans plusieurs pays africains dont le Sénégal. Le modèle couvre 12 dimensions qui sont toutes importantes et liées entre elles et dont l'évolution permet d'envisager le contenu et le rythme d'un déploiement effectif d'activités visant à donner la forme et accompagner la transformation de l'écosystème de données. Ces activités, à court, moyen et long terme, se développeront dans le cadre de l'installation d'un « Data Innovation Lab – DIL », logé à l'ANSD, mais ouvert à ses partenaires du Système Statistique National (SSN), et au-delà. Il s'agira de promouvoir et de faciliter l'innovation dans toute la chaîne de valeur de la statistique officielle, mais aussi de partager et d'échanger les expériences entre acteurs de l'écosystème en matière de gestion et de gouvernance de données » (Rapport Mission Diagnostic DIL au Sénégal, 2024).

Références bibliographiques

- [1] Parkhurst, J. O. 2017. « The politics of evidence: from evidence-based policy to the good governance of evidence ». Oxon, New York, USA : Routledge.
- [2] Amodu L., Azuh A. E., Dominic A., Oluwatoyin M. A. and Toluwalope O. 2017. "Factors of Gender Inequality and Development among Selected Low Human Development Countries in Sub-Saharan Africa". Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS), Volume 22, Issue 2, Ver. IV, PP 01-07.
- [3] Weatherall J. O., O'Connor C. and Bruner J. 2018. « How to Beat Science and Influence People: Policymakers and Propaganda in Epistemic Networks ». British Journal for Philosophy of Science.
- [4] Commission de l'Union africaine. 2022. « Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030).
- [5] Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN). 2016. « Stratégie Nationale de Protection Sociale SNPS 2015-2035 ».
- [6] Goldman I. et Pabari M. 2022. « Introduction aux politiques et à la pratique fondée sur des données probantes en Afrique » Ouvrage collectif. L'Harmattan-Sénégal.
- [7] Ministère de l'économie numérique et des télécommunications. 2016. « La stratégie Sénégal numérique 2016-2025 ».
- [8] Ministère de l'économie numérique et des télécommunications. 2021. « Stratégie nationale pour le développement de l'intelligence artificielle ».
- [9] Ministère de l'élevage et des productions animales. 2016. « Lettre de politique de développement de l'élevage 2017-2021 ».
- [10] Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion. Direction de la formation professionnelle et technique. 2020. « stratégie de développement du numérique dans la formation professionnelle et technique ».

- [11] Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). 2023. « Plan stratégique national de la recherche et de l'innovation (2023-2032) ».
- [12] Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). 2018. « Lettre de politique sectorielle de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation LPSD/MESRI 2018-2022 ».
- [13] Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Sénégal. 2015. « Stratégie Nationale de Développement Durable ».
- [14] Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance. 2016. « Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG, 2016-2026) ».
- [15] Ministère de la Santé et de l'Action sociale. 2014. « Politique nationale de sante communautaire ».
- [16] Ministère de la Santé et de l'Action sociale. 2019. « Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) 2019-2028 ».
- [17] Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 2020. « Plan Nation datation du Sénégal : état des lieux du processus ». Note politiques.
- [18] République du Sénégal. 2014. « Plan Sénégal Emergent », Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan.
- [19] République du Sénégal. 2015. « Document de politique nationale de développement de la nutrition (2015 - 2025) ».
- [20] République du Sénégal. 2015. « Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035 ».
- [21] République du Sénégal. 2018. « Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation LPGS-EF ».
- [22] République du Sénégal. Primature. 2018. « Plan stratégique multisectoriel de la nutrition du Sénégal, 2018-2022 ».
- [23] République du Sénégal. Partenariat pour l'Action en faveur d'une économie verte (PAGE). 2022. « Document d'orientation stratégique pour la relance verte au Sénégal ».

Annexes

Annexe 1 : Sigles et abréviations

ACED	: Centre Africain pour le Développement Équitable
ACNEV	: Académie Nationale sur l'Économie Verte
ADPME	: Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
AFD	: Agence Française de Développement
AJS	: Associations des Juristes du Sénégal
ANACIM	: Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANCAR	: Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural
ANER	: Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARTP	: Autorité de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal
ASER	: Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ASERGMV	: Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte
BCSF	: Bureau de Connaissance et de Suivi des FinTech
BOS PSE	: Bureau Opérationnel et de Suivi du Plan Sénégal Emergent
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CDP	: Commission de protection des Données Personnelles (CDP)
CEPOD	: Centre d'Etudes des Politiques pour le Développement
CESE	: Conseil Economique Social et Environnemental
CGIAR	: Consultative Group on International Agricultural Research
CICODEV	: Institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement
CILSS	: Comité inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNCR	: Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux

CNDN	: Conseil National de Développement de la Nutrition
CNRF	: Commission Nationale de Réforme Foncière
CNSA	: Conseil National de Sécurité Alimentaire
COMNACC	: Comité Nationale sur les Changements Climatiques
CREFAT	: Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès
CRES	: Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSE	: Centre de Suivi Ecologique
CURI	: Centre universitaire de Recherche et de Formation aux technologies de l'Internet
DAPSA	: Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DEEC	: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEEG	: Direction de l'Equité et d'Egalité du Genre
DER/FJ	: Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes
DGPPE	: Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DHORT	: Direction de l'Horticulture
DIREL	: Direction de l'Elevage
DPEE	: Direction de la Prévision des Etudes Economiques
ENSA	: École Nationale Supérieure d'Agriculture
EPS	: Evidence-Policy System
EIP	: Evidence Informed Policymaking
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IED	: Innovation Environnement Développement
FDSUT	: Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications
FNDASP	: Fonds National de Développement Agro-Sylvo- Pastoral
FONGIP	: Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	: Fonds Sénégalais d'Investissements Souverains
GSETE	: Groupe d'Etudes et de recherches sur les Sociétés et le Genre
IFAD	: Fonds International de Développement Agricole
IFDC	: International Fertilizer Development Center
IFPRI	: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IPAR	: Initiative Prospective Agricole et Rurale

IPP	: Institut des Politiques Publiques
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
ISRA	: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	: Institut de Technologie Alimentaire
LOASP	: Loi d’Orientation Agrosylvopastoral
LPCE	: Loi Portant Code de l’Environnement
LPDE	: Lettre de Politique de Développement de l’Elevage
LPGS-EF	: Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l’Education et de la Formation (Actualisation du PAQUET, 20143-2025)
LPN	: Lettre de Politique de Nutrition
LPSDA	: Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l’Agriculture
LPSDPA	: Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture
LPSD/ MESRI	: Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l’Enseignement Supérieur, de la recherche et de l’Innovation
LPSEDD	: Lettre de Politique du Secteur de l’Environnement et du Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONP	: Office National de la Parité
OSC	: Organisations de la Société Civile
OSIRIS	: Observatoire sur les Systèmes d’Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal
PAGE	: Partnership for Action on Green Economy
PAGIS	: Plan d’Action Genre et Inclusion Sociale
PAM	: Plan Alimentaire Mondial
PAP	: Plan d’Actions Prioritaires
PASAD	: Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable
PNA-CC	: Plan National d’Adaptation au Changement Climatique
PNDE	: Plan National de Développement de l’Elevage

PNDIPE	: Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal
PNDN	: Politique Nationale de Développement de la Nutrition
PNDSS	: Plan National de Développement Sanitaire et Social
PNSC	: Politique National de Santé Communautaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Politiques Publiques
PRACAS	: Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRP-SN	: Propriété Résilience Pays Sénégal
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PSE-Vert	: Plan Sénégal Emergent – Vert
PSMN	: Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal
PSNESE	: Politique de Santé /Nutrition/Environnement dans le Système Educatif
PSNRI	: Plan Stratégique National de la Recherche et de l'Innovation
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SDN-FPT	: Stratégie de Développement du Numérique dans la Formation Professionnelle et Technique
SECNSA	: Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SNAEF	: Stratégie Nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SN DIA	: Stratégie Nationale pour le Développement de l'intelligence Artificielle
SNEEG	: Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre
SNEV	: Stratégie Nationale de promotion des Emplois Verts au Sénégal
SNPS	: Stratégie Nationale de Protection Sociale du Sénégal
SNSAR	: Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
SODAGRI	: Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SSN 2025	: Stratégie Sénégal Numérique 2025
STNA	: Stratégie de Transformation Numérique pour l'Afrique
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International

Annexe 2 : Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 1 : Le plan national d'orientation stratégique des politiques et programmes au Sénégal	13
Tableau 2 : Les politiques sectorielles relatives au système alimentaire	15
Tableau 3 : Les politiques sectorielles relatives à l'environnement et aux changements climatiques	18
Tableau 4 : Les politiques sectorielles relatives au secteur du genre, de l'équité et de l'inclusion sociale	20
Tableau 5 : Les politiques sectorielles relatives au secteur du développement humain	21
Tableau 6 : Les politiques sectorielles relatives au secteur de l'économie verte	24
Tableau 7 : Les politiques sectorielles relatives au secteur de la transformation numérique	25
Tableau 8 : Besoins en capacité de l'écosystème EIP	27
Tableau 9 : Quelques expériences innovantes d'EIP	33

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie des principales catégories d'acteurs de l'EIP au Sénégal	7
---	---

Annexe 3 : Écosystème EIP des différents secteurs

Annexe 1.1 : Ecosystème EIP du système alimentaire

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
ANSD	Production	Production de données
BOS PSE	Utilisation	Appui à la législation
Centre d'Etudes des Politiques pour le Développement (CEPOD)	Production	Intermédiaires
CIRAD	Production	Recherche
CNDN - Conseil National de Développement de la Nutrition	Production	Utilisation, Recherche et Appui à la législation
Coopérations internationales	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
CRES	Production	Intermédiaires, Recherche et Plaidoyer
MAERSA (DAPSA, ANCAR, DHORT, ISRA, SODAGRI, CNCR)	Production	Utilisation et mise en œuvre de politiques publiques
ANACIM	Production	Production de données
ENDA	Intermédiaires	Plaidoyer
IED - Innovation Environnement Développement	Production	Recherche et Plaidoyer
IFDC	Production	Recherche et Plaidoyer
IPAR	Production	Intermédiaires, Recherche et Plaidoyer
IRD	Production	Recherche
ENSA	Production	Formation et recherche
ITA	Production	Recherche
LARTES IFAN	Production	Recherche
Les centres CGIAR	Production	Recherche
Ministère de l'élevage (DIREL, CEP-Elevage)	Utilisation	Production, Législations et Mise en œuvre
ONG - Société civile -ThinkTank (CNCR, IPAR, CONGAD)	Intermédiaire	Utilisation, Plaidoyer et Mise en œuvre
SECNSA (Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire)	Utilisation	Législations et Mise en œuvre
Système des Nations Unies (UN FSS, UN ECA, PAM, FAO, PNUD, UNICEF ITC, IFAD, etc.)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
Agro industriels (Laiteries du Berger, NESTLE, Groupe SEDIMA, SENICO, etc.)	Utilisation	Production, Intermédiaire, Plaidoyer et activités pratiques
Universités et Instituts (ENSA, Wascal, IPP, Economie Rurale FASEG)	Production	Recherche
Direction du commerce intérieur	Utilisation	Production, Mise en œuvre de politiques publiques
Associations de consommateurs (Ascosen, CICODEV)	Utilisation	Activités pratiques

Annexe 1.2 : Ecosystème EIP du secteur environnement et changement climatique

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
ANACIM	Production	Recherche et Législation
ANSO	Production	Production de données
ASERGMV	Utilisation	Exécution
BOS PSE	Utilisation	Appui à la législation
CICODEV	Intermédiaire	Plaidoyer
Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)	Intermédiaire	Plaidoyer
Coopérations internationales	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
CSE - Centre de Suivi Ecologique	Production	Intermédiaires, Recherche et plaidoyer
ENDA	Intermédiaires	Plaidoyer
Groupe Prospective et Développement en Afrique (GPDA)	Intermédiaire	Plaidoyer
IED - Innovation Environnement Développement	Production	Recherche et plaidoyer
Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)	Utilisation	Elaboration de politique
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, et de la transition écologique	Utilisation	Production, Législation, planification et mise en œuvre
Ministère de l'économie, du plan et de la Coopération (DGPPE, CEPOD, DPEE...)	Utilisation	Production, Législation, planification et mise en œuvre

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
MAERSA (ISRA, ANCAR, SAED etc.)	Utilisation	Production et Mise en œuvre de politiques publiques
Ministère de l'Élevage (DIREL)	Utilisation	Production, Mise en œuvre de politiques
ASERGMV	Utilisation	Production, Planification et mise en œuvre
ONG (PADEC, Action et Développement - ACDEV, Association Sénégalaise pour la défense de l'Environnement et des Consommateurs)	Intermédiaire	Utilisation, Recherche et plaidoyer
Société civile (DYTAES, CNCR, Forum civil etc.)	Utilisation	Plaidoyer
Système des Nations Unies (UN FSS, UN ECA, PAM, FAO, ITC, IFAD, etc.)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
Universités (ISE, Wascal, ESP, etc.)	Production	Recherche
IPAR	Production	Intermédiaires, Recherche et Plaidoyer
FNDASP	Utilisation	Mise en œuvre de politiques publiques
LBA	Utilisation	Financement et mise en œuvre de politiques publiques
COMNACC	Intermédiaire	Utilisation et Plaidoyer
FONSIS	Utilisation	Financement/Appui technique
FONGIP	Utilisation	Financement/Appui technique
COS Petro-Gaz	Utilisation	Elaboration de politique
Assemblée Nationale	Utilisation	Législation et plaidoyer
Collectivités locales	Utilisation	Elaboration de politique
FNDASP	Utilisation	Financement/Appui technique
OMVS	Utilisation	Elaboration de politique
Akademya 2063	Intermédiaire	Production, Recherche et plaidoyer
CILSS	Production	Intermédiaires, Planification et plaidoyer

Annexe 1.3 : Ecosystème EIP du secteur genre, inclusion et cohésion sociale

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
ANSD	Production	Production de données
CICODEV	Intermédiaire	Plaidoyer et appui à la législation
ONG (Synergie Genre, Réseau Inter Africain pour les Femmes, Médias, Genre et Développement – FAMEDEV, etc.)	Intermédiaire	Plaidoyer
Ministère de la Santé et de l'action sociale	Utilisation	Législations et Planification
Société civile (Wanep Sénégal, GRADEC, Niyel, Femmes Africa Solidarité – FAS, DECLIC, Amnesty international, Osiwa, Oxfam)	Intermédiaire	Utilisation, Plaidoyer
Ministère de la Femme, de la famille, de l'équité et du Développement communautaire (DEEG)	Utilisation	Production, Législations et Planification
Ministère de la Jeunesse de l'entrepreneuriat et de l'emploi	Utilisation	Législations et Planification
Cellules « Genre » des différents ministères sectoriels	Utilisation	Législations et Planification
Coopérations internationales (AFD – entrée PROPARCO, USAID, etc.)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
Système des Nations Unies / PTF (PNUD, FAO, ONUFEMMES, UNICEF, UNOWAS, ONUDC, HCDH, UNESCO, UNV)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
Universités (LARTES-IFAN, GREG, etc.)	Production	Recherche
BOS PSE	Utilisation	Appui à la législation
ONP – Observatoire Nationale de la Parité	Intermédiaire	Utilisation, Plaidoyer
Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)	Production	Recherche
GREG (Ex CREFAT)	Production	Recherche
IFPRI	Production	Recherche
CGIAR	Production	Recherche
IPAR	Production	Recherche
Mouvements citoyens (Siggil jigeen, AJS, etc.)	Intermédiaire	Utilisation et Plaidoyer

Annexe 1.4 : Ecosystème EIP du développement du capital humain

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
Ministère de l'Économie, du plan et de la Coopération (DGPPE, DDKH, UCSPE, CEPOD etc.)	Utilisation	Production, Législation et Planification
ANSD	Production	Planification
BOS PSE	Utilisation	Production, Législation et Planification
CICODEV	Intermédiaire	Plaidoyer et appui à la législation
Ministère de la Santé et de la Protection sociale	Utilisation	Législation et Mise en œuvre
Agence de la Couverture Maladie Universelle	Utilisation	Planification et mise en œuvre
ONG	Intermédiaires	Utilisation, Plaidoyer
Coopérations internationales (AFD, USAID, etc.)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
Système des Nations Unies (PNUD, Banque mondiale, ONU Femme, OIT, OMS, UN ECA)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
Ministère de l'Education Nationale	Utilisation	Législation et Planification
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion	Utilisation	Législation et Planification
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Utilisation	Législation et Planification
Ministère de la Femme, de la famille et de la petite Enfance	Utilisation	Législation et Planification
Ministère de l'Industrie et des PME	Utilisation	Législation et Planification
Ministère de la Microfinance et de l'Economie Solidaire	Utilisation	Législation et Planification
Société civile (Alliance Nationale des Jeunes pour la Santé de la Reproduction et la Planification Familiale - ANJ/SRPF Environnement, Communautés, Santé et Sécurité - ECOSS, Initiative Hope for African Children - HACI, etc.)	Utilisation	Plaidoyer
Universités et instituts de recherche (les facultés de médecines et leurs laboratoires, le Laboratoire de recherche sur les Institutions et la Croissance - LINC, le Laboratoire d'Economie Publique - LEP, etc.)	Production	Recherche
3FPT	Utilisation	Production, Formation et appui

Acteurs	Rôle principal	Autres rôles
ONFP	Utilisation	Production, Formation et appui
ONDD	Utilisation	Plaidoyer et appui à la législation
CRES	Production	Intermédiaire, Recherche et plaidoyer
CREG / CREFAT	Production	Recherche
Groupe Prospective et Développement en Afrique (GPDA)	Intermédiaire	Plaidoyer
ADPME	Utilisation	Production, Appui et financement
DER / FJ	Utilisation	Production, Appui et financement
FONSIS	Utilisation	Financement/Appui technique
FONGIP	Utilisation	Financement/Appui technique

Annexe 1.5 : Ecosystème EIP du secteur économie verte

Organisation	Rôle principal	Autres rôles
ANSD	Production	Production de données
CSE	Production	Recherche, Utilisation et plaidoyer
ONG	Intermédiaires	Plaidoyer
Société civile	Intermédiaires	Plaidoyer
ISRA	Production	Recherche
Universités et instituts de recherche (ISE, CSE, WASCAL, etc.)	Production	Recherche
ENSA	Production	Formation et recherche
ANER	Utilisation	Mise en œuvre de PP
ASER	Utilisation	Mise en œuvre de PP
SENELEC	Utilisation	Mise en œuvre de PP
Ministère du Pétrole et des Energies	Utilisation	Législation et Planification
Ministère des Mines et de la géologie	Utilisation	Législation et Planification
Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la Transition écologique	Utilisation	Législation et Planification
IED – Innovation Environnement Développement	Production	Recherche et plaidoyer
Coopérations internationales (AFD – entrée PROPARCO, USAID, etc.)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique

Organisation	Rôle principal	Autres rôles
Système des Nations Unies (UN FSS, UN ECA, PAM, FAO, ITC, IFAD, etc.)	Utilisation	Production, Recherche, Plaidoyer, Financement, Appui technique
BOS PSE	Utilisation	Appui à l'élaboration des politiques
Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)	Production	Intermédiaire, Appui à l'élaboration des politiques
Enda	Production	Plaidoyer, Appui à l'élaboration des politiques
PAGE – Partnership for Action on Green Economy	Production	Utilisation, Appui à l'élaboration des politiques
Académie Nationale sur l'Economie Verte (ACNEV)	Utilisation	Production, Appui à l'élaboration des politiques
Ménages	Utilisation	Pratiques de l'éco-citoyenneté

Annexe 1.6 : Ecosystème EIP du secteur transformation numérique

Organisation	Rôle principal	Autres rôles
ANSD	Production	Production de données
ONG et PTF	Intermédiaires	Utilisation, Plaidoyer
Start-up	Intermédiaires	Plaidoyer et pratique
Agences privées	Production	Plaidoyer et mise en pratique
Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie Numérique	Utilisation	Législation et planification
Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT)	Utilisation	Financement et planification
Sénégal Numérique	Utilisation	Appui et transformation digitale
Organisations des professionnels des TIC	Intermédiaires	Pratique
ARTP – Autorité de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal	Utilisation	Régulation
OSIRIS – Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal	Intermédiaire	Production et Régulation
Commission de protection des Données Personnelles (CDP)	Utilisation	Lois et règlements

Organisation	Rôle principal	Autres rôles
Incubateur CTIC	Utilisation	Pratique
Universités et institution de recherche (IPP, CURI, etc.)	Production	Recherche et formation
BOS PSE	Utilisation	Planification et suivi
Bureau de Connaissance et de Suivi des FinTech (BCSF)	Production	Utilisation, Appui et pratique
Acteurs du e-commerce	Utilisation	Activités pratiques
Collectivités territoriales	Utilisation	Planification territoriale
OSC	Intermédiaires	Plaidoyer
Ménages	Utilisation	Activités quotidiennes
Think-Tank	Production	Recherche, intermédiaire et utilisation

Annexe 2 : Loi d'orientation 2022-10 du 19 avril 2022

Loi d'orientation 2022-10 du 19 avril 2022 relative au Système National de Planification : Exposé des motifs

L'exigence de la qualité et de la performance dans les interventions de l'État a toujours constitué une préoccupation majeure. Elle est intrinsèquement liée à la conduite de la politique publique. À cet égard, la réforme du Système national de Planification (SNP) de 1987 avait prévu trois instruments de planification que sont l'étude prospective, le plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES) et le programme triennal d'investissements publics (PTIP). Elle avait également mis en relief la nécessité d'améliorer l'efficacité des investissements. Toutefois, la mise en œuvre du SNP a rencontré des dysfonctionnements liés, notamment, à une faible articulation des instruments de planification, à la non-approbation des Xe (2002-2007) et XIe PODES (2008-2013). À ceux-là, s'ajoutent la multiplicité et la duplication de ces instruments. En effet, avec l'éligibilité du Sénégal à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTe), les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP I et II), élaborés entre 2003 et 2010, ont pris la place du PODES. À partir de 2010, le document de politique économique et sociale (DPES, 2010-2012) s'est substitué aux DSRP.

En 2014, le Plan Sénégal émergent (PSE), avec ses deux (2) Plans d'Actions prioritaires I et II, couvrant la période 2014-2023, a été érigé comme unique référentiel de la politique économique et sociale.

Par ailleurs, l'analyse de la mise en œuvre de la phase I du Plan Sénégal Émergent (PSE) a révélé que, même si des résultats appréciables ont été enregistrés au cours de la période (2014-2018), la non-atteinte de certaines cibles résulte, en partie, d'un dispositif de planification et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation qu'il importe d'améliorer et de renforcer.

En outre, le contexte de la pratique de planification a été marqué par l'avènement de l'Acte III de la décentralisation, la Charte de la déconcentration, la Gestion axée sur les Résultats (GAR), les Objectifs de Développement durable (ODD), le budget-programme et l'implication d'autres acteurs, notamment le secteur privé et la société civile. Dans cette dynamique, la recherche d'un État efficace garant de l'intérêt général et de la cohésion nationale requiert la cohérence des interventions publiques. Aussi, est-il apparu judicieux de repenser le rôle et la capacité de la Planification dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

Le présent projet de loi apporte les innovations majeures suivantes :

- » la prise en compte des documents budgétaires dans un cadre de cohérence globale ;
- » le passage de lettres de politique de développement à périmètre sectoriel ;
- » le renforcement de la synergie entre la planification socioéconomique et la planification spatiale ;
- » l'institutionnalisation du PSE comme étude prospective ;
- » l'institution d'un cadre propice d'harmonisation des interventions au niveau territorial avec des Commissions territoriales de Planification et de Suivi-Évaluation (CTPSE) ;
- » l'instauration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- » la création d'un Conseil supérieur de la Planification en lieu et place du Conseil supérieur du Plan ;
- » l'érection du Plan d'Actions prioritaires comme instrument de planification.

L'objectif visé est d'établir un cadre de planification cohérent et performant à travers : (i) le renforcement de l'articulation et de l'harmonisation entre les instruments de planification ; (ii) la redynamisation du dispositif institutionnel du SNP ; (iii) la délimitation des secteurs de planification ; mais également (iv) l'amélioration du mécanisme de suivi et d'évaluation des projets, programmes et politiques.

1. Le présent projet de loi d'orientation comprend quatre (4) chapitres :
2. le chapitre premier est relatif aux dispositions générales ;
3. le chapitre II présente les principes directeurs ;
4. le chapitre III a trait au cadre institutionnel ;
5. le chapitre IV évoque les instruments de planification.
6. Telle est l'économie du présent projet de loi.
7. Source : Journal officiel

Annexe 3 : Liste des personnes ressources rencontrées

Personnes	Contacts
Fode DIEME	Chef de division de la Méthodologie et de l'Innovation - ANSD
Dr Yacine NGOM	Agricultural Sector policy Analysis Specialist - DAI
Abou BA	Direction de Développement du Capital Humain (DDKH) – Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE)
Ibrahima BEYE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE)
Leatitia BADOLO	Niyel
Dr Alpha AW	Ministère des Finances et du Budget

À propos des auteurs



Dr Mame Cheikh Anta SALL est un Enseignant-Chercheur, Maître de Conférences assimilé à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD). Monsieur SALL est titulaire d'un Doctorat en sciences économiques à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et d'un DEA en économie appliquée dans le cadre du Programme d'excellence de Troisième Cycle Interuniversitaire (PTCI). Actuellement, il est Chercheur Senior au Laboratoire de recherche sur les Institutions et la Croissance (LINC/UCAD). Ses champs d'intérêt en recherche sont, entre autres, le genre, le marché du travail et les questions de croissance et d'économie verte.



Ir Diatou Ndiaye est une ingénieure agronome diplômée de l'Institut Polytechnique UniLaSalle (France) et titulaire d'un Bachelor en International Food Chain Management de l'Université des Sciences Appliquées Aeres (Pays-Bas). Elle a intégré le secteur de la recherche agricole en 2018, travaillant sur des approches pluridisciplinaires qui allient les aspects agronomiques aux sciences sociales. Passionnée par la valorisation des résultats de recherche, aujourd'hui, elle est responsable des activités opérationnelles liées au partenariat LEEPS et au Centre d'Excellence Evidence Policy Action au sein de l'IPAR.



Dr Amadou Gueye détient un Doctorat unique en Sciences de l'Environnement. Il est membre de la task force du Cabinet du Ministre de l'Hydraulique et l'Assainissement du Sénégal. Depuis 2022, Dr Gueye est Chercheur à IPAR et acteur clé dans les progrès récents de l'écosystème des données probantes concernant l'assainissement dans plusieurs pays francophones d'Afrique de l'Ouest à travers le projet WASPA, dont il est le coordonnateur. Il assure également la coordination du partenariat LEEPS et du Centre d'Excellence au sein de IPAR.



Dr Laure Tall, chercheuse en agroécologie, est Directrice de Recherche à l'IPAR au Sénégal, spécialisée dans cinq thématiques principales : transformation agricole, migration des jeunes, changements climatiques, Objectifs de Développement Durable (ODD), et gouvernance des ressources naturelles. Elle a dirigé le Laboratoire National de Recherches sur les Productions Végétales et co-dirigé le Laboratoire Mixte International sur l'Intensification écologique des sols cultivés en Afrique de l'Ouest. Diplômée de l'université de Montréal, sa thèse porte sur les transformations microbiennes de l'azote dans les grandes rivières.



Dr Cheikh Oumar Ba est un socio-anthropologue et actuel Directeur exécutif de IPAR. Il joue un rôle remarquable dans la participation de la société civile au dialogue politique national et sous-régional. Il a une expérience importante dans la communication politique et la valorisation des messages et leçons tirées des études scientifiques. Avec IPAR, il a pu nouer des partenariats avec plusieurs structures publiques et des partenaires dans le domaine de l'emploi des jeunes, de la migration, du développement agricole, et des changements climatiques.



MSc Ariel Hardy HOUESSOU est titulaire d'un Master en agronomie. Il a plus de 10 années d'expériences dans les politiques de développement en Afrique de l'Ouest. Ses expériences abordent le suivi-évaluation et l'apprentissage, l'analyse de genre et des vulnérabilités sociales et l'analyse systémique du développement durable. Il est le spécialiste senior en valorisation et partage des connaissances de ACED et assure la co-gestion de l'Initiative du Centre d'Excellence Evidence Policy Action en Afrique de l'Ouest Francophone dans le cadre de l'initiative globale LEEPS.



Dr Rodrigue Castro Gbedomon est un expert en science des données et un chercheur polyvalent, passionné par la mobilisation et l'utilisation des connaissances pour éclairer les politiques, les investissements et les pratiques. Il est le Directeur de la recherche et de l'apprentissage, et co-coordonnateur du Centre d'Excellence Evidence-Policy-Action. Il a précédemment coordonné le département de gestion des connaissances du groupe GE21, un réseau

suisse d'experts agissant comme un think tank et un centre de compétences en politique environnementale.



Dr Fréjus Sourou Thoto est un économiste du développement, spécialisé dans l'économie agricole et les politiques de développement. Il est le Directeur Exécutif de ACED. Dr Thoto concentre plus de 10 ans d'expérience pratique et de recherche sur les questions liées aux comportements des acteurs économiques, à la dynamique entrepreneuriale dans le secteur agricole et à la formulation des politiques de développement.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cette cartographie. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les participants aux divers travaux de concertation tenus dans chacun des pays, ainsi qu'aux acteurs clés qui ont généreusement accepté de participer à nos entretiens pour leur précieuse collaboration et disponibilité. Nous souhaitons également remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe d'IPAR pour leur coopération exemplaire et leur soutien indéfectible.

Enfin, nous exprimons notre sincère gratitude envers le Centre de recherche pour le développement international du Canada (CRDI), la Fondation William & Flora Hewlett (HF), la Fondation Robert Bosch (RBSG), et Results for Development (R4D) pour leur appui financier et technique.



Centre Africain pour le Développement Équitable

Le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED) est un centre de réflexion et d'action qui favorise le développement équitable en Afrique (notamment francophone) à travers la promotion de la production et de la valorisation des données probantes, l'appui aux politiques de développement, et la mise en œuvre des actions au profit des communautés.

Abomey-Calavi, Bénin
+229 693 621 21
www.acedafrica.org
contact@acedafrica.org



Initiative Prospective Agricole et Rurale

L'IPAR est un Think Tank basé à Dakar, dont la mission est de contribuer au processus de développement économique et social du Sénégal et de la sous-région par la création d'un espace d'échanges et de débat adossé sur une recherche stratégique et prospective rigoureuse, connectée aux préoccupations des décideurs et des populations à la base.

Sénégal
www.ipar.sn



Learning together to advance Evidence and Equity in Policymaking to achieve the SDGs (LEEPS)

Le LEEPS vise à promouvoir l'élaboration de politiques équitables et inclusives fondées sur des données probantes pour contribuer à atteindre les ODD et à améliorer les conditions de vie en Afrique subsaharienne.

